

Aperçu des fonds

ProjetRetraite Manuvie

Pour les contrats souscrits entre le 30 avril 2012 et le 25 octobre 2013.

En vigueur le 12 novembre 2024

Rendements au 31 décembre 2023

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers («Manuvie») est l'émetteur du contrat d'assurance ProjetRetraite Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

1. **Nom du fonds :** Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
2. **Fonds offert depuis :** Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
3. **Date d'établissement :** Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
4. **Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent :** Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
5. **Nombre total d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
6. **Valeur totale du fonds :** Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
7. **Rotation du portefeuille :** Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100 % signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
8. **Option de garantie :** Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
9. **Placement minimum :** Montant du dépôt initial minimum.
10. **Ratio des frais de gestion (RFG) :** Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
11. **Frais de gestion :** Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
12. **Valeur liquidative par part :** Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
13. **Nombres d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
14. **Dans quoi le fonds investit-il?**
 - **Fonds sous-jacent :** Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minime de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
 - **Dix principaux titres :**

Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site www.gpmanuvie.ca.
 - **Répartition des placements :** Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.
15. **Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
16. **À qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

17. Quel a été le rendement du fonds?

- **Rendement moyen :** Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
- **Rendements annuels :** Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.

18. Quel est le degré de risque?

Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.

19. Combien cela coûte-t-il?

Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.

- **Frais de retrait :** Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
- **Frais d'administration :** Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
- **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique) :** Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
- **Commission de suivi :** Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.

20. Que se passe-t-il si je change d'idée?

Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.

21. Objectif et stratégie :

Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.

22. Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine :

Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

Gestion de placements Manuvie

Rendement au 31 décembre 2019

Aperçu du fonds — FPG Sélect

FPG Sélect d'obligations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 185 627 348 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 16 718 581

Rotation du portefeuille: 8,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	2,11	1,62	11,7906	1 868 672
RevenuPlus	25 000	2,12	1,62	11,0970	106 010
SuccessionPlus	10 000	2,11	1,62	11,7906	381 764

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Élite, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds obligations Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

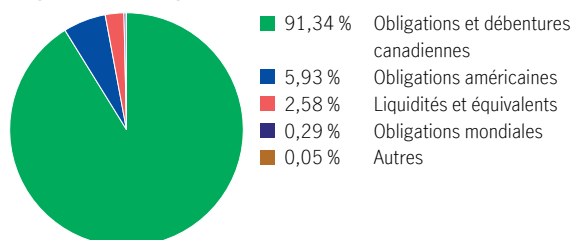
Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	6,33 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	5,32 %
Gouv. du Canada, 2,25 %, 2029-06-01	1,60 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,35 %, 2027-06-15	1,49 %
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2049-06-02	1,48 %
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,36 %
Province de l'Ontario, 0,027 %, 2029-06-02	1,23 %
Province de l'Ontario, 2,3 %, 2024-09-08	1,11 %
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,04 %
Trésor des États-Unis, 2,625 %, 2029-02-15	1,02 %

Total

21,98 %

Total des placements : 448

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

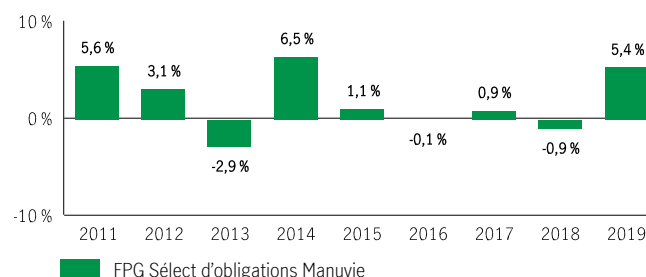
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 179,06 \$ au 31 décembre 2019. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	- À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. - Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,11	1,62	—
RevenuPlus	2,12	1,62	0,55
SuccessionPlus	2,11	1,62	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

20

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21 Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez vous reporter au Prospectus du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22 Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie et Frais modérés, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	110 030
RevenuPlus	1 000 000	1,62	1,33	11,5308	11
SuccessionPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	39 201

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	1,29	0,95	12,4170	24 938
RevenuPlus	25 000	1,29	1,13	11,6586	11
SuccessionPlus	10 000	1,29	0,95	12,4170	—

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — ProjetRetraite Manuvie

Fonds ProjetRetraite Manuvie

Pour les contrats souscrits entre le 30 avril 2012 et le 25 octobre 2013

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2012

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 319 067 667 \$

Date d'établissement: octobre 2011

Nombre total d'unités en circulation: 29 359 549

Rotation du portefeuille: 5,88 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,74	1,38	10,7546	15 893 857

Dans quoi le fonds investit-il?

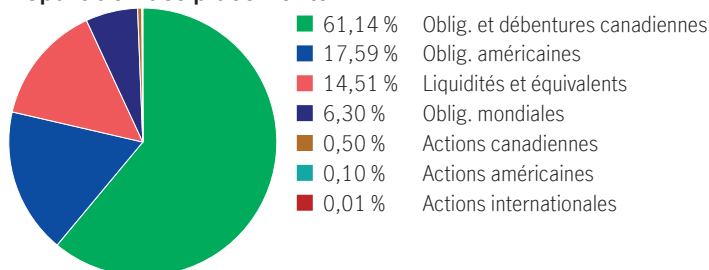
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des titres de créance d'État et de sociétés.

Dix principaux titres

Fonds obligations Manuvie	70,34 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	14,99 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	14,90 %
Total	100,22 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années pour un détenteur de contrat qui possède, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

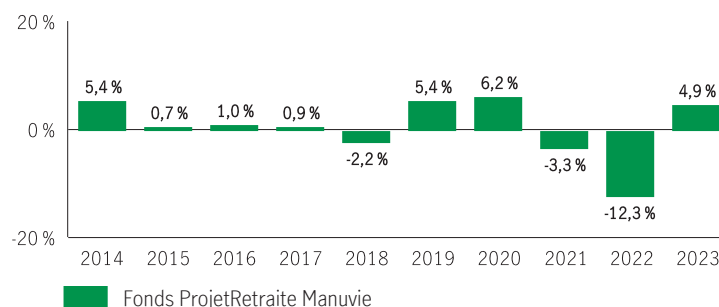
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 053,58 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,52 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit		- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	%	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
Frais modérés *	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
	Retrait dans les délais suivants :	%	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance. Le coût de l'assurance inclus dans le RFG total est de 0,68 %.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 365 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance stable en investissant dans un portefeuille de fonds à revenu fixe sous-jacents.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,22	1,03	11,4132	500 876

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	1,90	0,80	11,7806	12 190

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires : En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Risque lié à la catégorie de société Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) : La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

Risque associé aux fonds négociés en bourse : Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

Le risque de change se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

Le risque de concentration se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

Le risque de cybersécurité désigne le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

Le risque d'inflation représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

Le risque de taux d'intérêt tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Le risque d'illiquidité désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

Le risque de gestionnaire vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

Le risque de marché est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

Risque associé à l'immobilier : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

Le risque des petites entreprises est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

Le risque souverain (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

Risque de spécialisation : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

Risque associé aux porteurs de titres importants : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

Le risque associé aux fonds sous-jacents s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.